

Image not found or type unknown



Droit de garde des grands parents

Par **youte34**, le **29/04/2008** à **23:16**

Bonjour,

J'ai décidé de ne plus voir mes parents car j'ai de mauvais rapports avec eux. Je le voyais peu auparavant. Mes enfants ne souffrent pas de cette rupture et ne parle pas d'eux. Cependant, je viens de recevoir une lettre d'un cabinet d'avocat qui me propose une conciliation avant d'entamer une procédure judiciaire et demande à ce que mes enfants soient hébergés chez leurs grands-parents durant les vacances. Quels sont mes recours ?

Merci de votre aide.